

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la séance du 15 juin 2026

Date de la convocation : 04/06/2026

Date d'affichage : 18/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le 15 juin à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric TRIBOUT, maire sortant.

Étaient présents : Éric TRIBOUT, Maryse ZAZZALI, Jean-Marc FÉMOLANT, Yvette COUVREUR, Quentin DECORMEILLE, Clémence DEMAZIER, Michel COUVREUR, Lucie MÉTRA, Benoît DEMAZIER, Nathalie LEURENT

Était absent excusé : Jean-Marie DECORMEILLE

Le compte rendu du 20 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame Maryse ZAZZALI est nommée secrétaire de séance

1) Bilan financier de la brocante

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur FEMOLANT, trésorier de l'association. Monsieur Jean-Marc FEMOLANT présente les comptes de la brocante comme suit :

CATHEUX 2026		BILAN COMPTABLE				
Catheux animations						
Dimanche 10 mai 2026						
BROCANTE						
N° facture	Type de dépenses	Fournisseurs	Dépenses		Recettes	Bénéfice
	Mayo, aluminium, moutarde, etc...	Promocash Beauvais	CB	255,32 €		
	90 Kg de frites fraîches					
	5 Carnets à souches	Crevecoeur La Presse	CB	14,75 €		
	12 Kg Chipos, 12 Kg merguez, 50 andouillettes	SARL Charcuterie Traiteur Hebert Grandvilliers	CB	318,20 €		
	Bière, oignons	Crevecoeur E. Leclerc	CB	36,92 €		
	Tarte au pommes et flan	Pasquier Vron (80)	CB	35,24 €		
	Location tireuse à bière, 1 fut de 30L de Bière, 2 plats Coca, 2 plats Oasis, 2 plats Orangina, 12 rosé, 12 blanc	Songeon Boissons SARL Clément-Molon Songeon	Chèque	N° 2307341 326,77 €		
	46 Bière				184,00 €	
	29 Soda (Coca, Orangina, Oasis)				58,00 €	
	17 Eau				17,00 €	
	1 Bouteille rouge				8,00 €	
	7 Verre : blanc, rouge, rosé et Kir				14,00 €	
	20 Café				20,00 €	
	32 Frite chipot				224,00 €	
	19 Frite merguez				133,00 €	
	25 Frite andouillette				225,00 €	
	2 Américain chipot				16,00 €	
	8 Américain merguez				64,00 €	
	12 Américain andouillette				120,00 €	
	1 Frite				4,00 €	
	16 Part de tarte ou flan				32,00 €	
	Total dépenses			987,20 €		
	Total recettes				1 119,00 €	131,80

Comptage de caisse le 10 juin 2026		
Espèces	8 billets de 50 €	500,00 €
Espèces	20 billets de 20 €	400,00 €
Espèces	11 billets de 10 €	110,00 €
Espèces (monnaies)	2 pièces de 2 €	4,00 €
Chèque	3 Crédit Agricole Brie de Picardie et BNP	105,00 €
Total		1 119,00 €

Bilan clôturé
Le 10 juin 2026
Jean-Marc Fémolant

Le trésorier

Le président

Eric Tribout

Il présente un bénéfice de 131.31€.

2) Organisation du 14 juillet

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'organisation du 14 juillet.

Le Conseil municipal décide d'organiser un repas le 13 juillet (sur inscription) et les lampions vers 23h.

Le 14 juillet, rendez-vous au monument aux morts à 11 heures et vin d'honneur. Gratuit pour les habitants, 5 euros pour les extérieurs. Prendre un arrêté pour barrer la route devant la mairie le 13 au soir et le 14 juillet jusqu'à midi.

3) Choix de la couleur de la peinture de la porte de l'église

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de la couleur de la peinture de la porte de l'église.

Après réflexion, le Conseil municipal décide de peindre les portes de couleur rouge sang.

4) Installation d'une grille devant la porte de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'avec l'ancien conseil, il avait été proposé d'installer une grille devant la porte de l'église pour permettre l'aération du monument. Cela se fait fréquemment. Il est possible d'obtenir une subvention au titre du « Petit patrimoine » par la CCOP.

Il faut prévoir un panneau d'affichage à poser pour pouvoir accrocher des documents. Des devis vont être demandés dans ce sens pour la grille et le panneau d'affichage.

5) Arbres morts à la motte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a des arbres morts en haut de la Motte. Il faut déterminer à qui ils appartiennent. Il est possible de le proposer à des volontaires avec un contrat bois. Avec un prix de vente de 15 euros le stère ou à Monsieur LECUYER qui redonne la moitié du bois à la commune.

6) Enrobé du pont

L'entreprise AQUANIS gérée par Monsieur Benoit PINGLIEZ demande de fixer une date pour déposer le macadam sur la route Notre Dame et celle du cimetière. Il faut fermer la route pendant une journée complète. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la date. Il serait souhaitable que ce soit fait avant le 14 juillet.

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux dès que possible.

Questions diverses :

a) Monsieur le Maire présente le livre publié par la Communauté de communes sur le patrimoine de nos villages. Chaque commune a reçu un exemplaire. Si certaines personnes sont intéressées, elles peuvent le commander au tarif de 20 euros au musée.

- b)** Il faudrait nettoyer les grilles des caniveaux au niveau des dos d'âne. Il est demandé si on ne pourrait pas faire travailler des personnes au RSA ? Monsieur le Maire répond que c'est impossible car trop compliqué avec la législation du travail sur ce qu'ils ont le droit de faire et ne pas faire.
- c)** Chemin piétonnier sur la route de Crèvecœur à faire régulièrement car les promeneurs ne peuvent pas l'emprunter.
- d)** **VEOLIA** : il est dit que les administrés n'ont pas été informés du changement de fermier. On ne connaît pas les tarifs, les conditions. Il est répondu que SPEE vient de clore les comptes et qu'une communication sera faite en septembre par VEOLIA.
- e)** Le terrain à vendre sur la route de Crèvecœur le Grand n'est toujours pas tondu. Il faudrait tailler ou couper l'arbre qui penche sur la route car il gêne les voisins d'en face.
- f)** Rebouchage des trous dans les chemins avec le reste de macadam.
- g)** Demande aux propriétaires de bois riverains des chemins de bien vouloir élaguer leurs bordures de bois.
- h)** Demande de l'école pour projet avec des vieilles photos. Monsieur TRIBOUT les a rencontrées et il va les aider. Il faut que ce soit historique mais basé sur les faits réels.
- i)** Monsieur le Maire va prendre un arrêté pour obliger les particuliers à détruire les nuisibles chez eux. Un fond de concours de la communauté de communes va être mis en place prochainement pour aider les communes et aussi les particuliers.
- j)** Chardons :
- Il y a des chardons dans les jachères qui vont monter à graine. Une demande est faite pour les détruire sauf qu'on n'a pas le droit de faucher une jachère. Monsieur le Maire va se renseigner.

Séance levée à 21h30